

# La Réforme de l'Enseignement Primaire

Le ministre de l'Instruction publique, Léon Bérard, est un grand réformateur. Avant de modifier profondément par voie de décret le régime de l'enseignement secondaire — ce qui ne va pas toutefois sans quelque difficulté ! — il s'était attaqué au pauvre petit certificat d'études et aux programmes de l'enseignement primaire.

La première réforme, bien qu'elle n'ait été marquée par aucun incident grave — c'est si peu important, aujourd'hui, l'enseignement donné aux petits enfants du peuple ! — vaut pourtant la peine qu'on l'examine de près, car elle aura des conséquences déplorables si les institutrices et instituteurs ne savent pas réagir, en accord avec les parents de leurs élèves.

Depuis leur création, qui remonte à une vingtaine d'années, nos syndicats de l'enseignement demandaient une révision des programmes dans le sens de leur adaptation aux besoins de la classe ouvrière. Il n'entrait pas dans notre pensée de faire table rase des programmes Ferry-Buisson-Gréard, où tout n'est pas mauvais, mais nous entendions réagir contre l'enseignement verbeux, abstrait, dogmatique, contre le bourrage qui nous paraissait avoir sa cause dans ces programmes et dans le certificat d'études primaires, « leur couronnement ». Des fenêtres plus largement ouvertes sur la vie, l'école active aidant à former, plutôt que des « citoyens », des hommes capables d'émanciper plus tard le monde du travail, voilà, en bloc, ce que nous désirions.

On nous apporte trois arrêtés dont les deux premiers seront à peu près inopérants — c'est le moindre mal qu'on puisse souhaiter ! — et dont le troisième est tout à fait détestable (1).

Nous ne songeons pas à nous en indigner, habitués que nous sommes à voir dans toute soi-disant réforme des dernières années une aggravation de l'état de choses existant, une régression marquée sur les règlements en vigueur ; cependant M. Ferdinand Buisson, quoique de plus en plus modéré, et circonspect et respectueux des pouvoirs établis, ne peut s'empêcher de jeter ce cri d'alarme : « Allons-nous laisser désorganiser l'école primaire ? »

## L'horaire.

Le premier texte est un tableau ayant pour objet de répartir avec une précision mathématique les 30 heures de classes de la semaine.

L'arrêté organique du 18 janvier 1887 disait, par exemple : l'enseignement du français (exercices de lecture, grammaire, composition, etc.) occupera tous les jours environ deux heures. Le nouvel arrêté prescrit : lecture, au cours élémentaire, 7 heures pour les garçons, 6 heures 30 pour les filles ; au cours moyen, 3 heures pour les enfants des deux sexes ; langue française, au cours élémentaire, 5 heures pour les enfants des deux sexes ; au cours moyen, 7 heures 30 pour les garçons, 7 heures pour les filles.

Autrefois, on laissait, sur la durée des leçons, selon la matière et l'âge des élèves, quelque initiative aux maîtres. Désormais, le temps sera soigneusement dosé à moins d'un quart d'heure près dans la semaine. Admirable précision !...

## Les programmes.

Le deuxième arrêté renferme les nouveaux programmes.

Allègement des textes, progression dans les différents cours, caractère plus pratique des études, rajeunisse-

ment — disait en substance M. Lapie, directeur de l'enseignement primaire, à un journaliste qui l'interrogeait sur les idées maîtresses de la réforme.

Vouloir ménager une progression dans les différents cours, voilà certes une intention louable. Il faut savoir gré à M. Lapie et à son chef, le ministre, d'avoir compris qu'on veut faire apprendre trop tôt trop de choses aux petits et nous pensons, nous aussi, qu'au cours préparatoire (enfants de six à sept ans) il convient de distraire les élèves sans charger leur mémoire, de leur apprendre simplement à lire, à lire bien et sans effort, et de les amener à observer. Il ne nous déplaît pas de voir que l'instruction civique ne figure plus au programme du cours élémentaire (enfants de sept à neuf ans) ; mais nous constatons qu'on y maintient l'histoire qui n'est guère plus accessible. L'ancien texte prévoyait des

*Récits et entretiens familiers sur les plus grands personnages et les faits principaux de l'histoire nationale jusqu'au commencement de la guerre de cent ans.*

Le nouveau texte spécifie :

*Principaux faits et principales dates de l'histoire de France jusqu'en 1610.*

Il semble qu'on veuille substituer un enseignement plus précis, mais aussi plus sec, plus abstrait, plus aride, à l'enseignement anecdotique de l'ancien programme. On ne se rapprochera point ainsi de la vérité historique, hélas ! mais on s'éloignera un peu plus de l'enseignement rationnel.

Rajeunissement des programmes ! C'est encore en matière d'histoire que le terme prend toute sa saveur. On introduit au cours moyen (élèves de neuf à onze ans) l'histoire de la guerre de 1914 à 1918. Nous savons ce que cela signifie. Plusieurs maisons d'édition ont déjà imprimé des manuels où le chapitre de la « Guerre du Droit » n'est pas oublié. Il s'agit d'affirmer aux petits écoliers de France que l'Allemagne toute seule est responsable de la tuerie, que le peuple allemand est un peuple de brutes, que nos « poilus » sont des héros sublimes, et MM. Poincaré et Clemenceau de grands Français qui ont bien mérité de la Patrie et de l'Humanité, que les révolutionnaires de Russie sont des monstres altérés de sang, etc. Pour peu qu'autre part on fasse une besogne parallèle — et l'on n'y faillit généralement pas — les nouvelles générations de travailleurs seront bien préparées pour de nouveaux massacres.

Un fait tout récent montre que nous n'exagérons rien.

Pour avoir reproduit dans le bulletin syndical dont il est secrétaire de rédaction un article citant des livres tendancieux sur la « grande guerre », et conseillant d'en refuser l'insertion sur les listes départementales, notre camarade Augustin, instituteur dans la Mayenne, se voit traduire devant le Conseil départemental en vue de l'application de la peine de la censure. Son inspecteur d'académie estime que les idées exposées dans cet article sont « des plus dangereuses » et qu'Augustin « a commis une faute grave en faisant entrer, sous forme de polémique, la politique dans l'enseignement, politique destructive de l'idéal au triomphe duquel 1.500.000 Français ont donné leur vie (1) »

« Brûlez, brûlez tous les livres qui enseignent la haine », disait Anatole France à notre Congrès fédéral de Tours en 1919. Sous prétexte qu'ils « font entrer la politique dans l'enseignement » (1), l'administration frappe les maîtres qui osent s'inspirer de ce conseil en indiquant quelques-uns des plus mauvais manuels. Ainsi prépare-t-on l'application des nouveaux programmes.

Nous ne voyons pas bien, au reste, comment le principe de « l'orientation pratique » des études se trouve

(1) Arrêtés des 23 et 24 février 1923.